

PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE DES TRAVAILLEURS AGRICOLES : LE DISPOSITIF D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT MSA



CAISSE CENTRALE DE LA MSA



La MSA, régime de protection sociale du monde agricole, mobilise son guichet unique et ses professionnels (médecins du travail, médecins-conseils, travailleurs sociaux...) en faveur de ses adhérents en situation fragile et en risque de désinsertion professionnelle.

Cette démarche institutionnelle s'inscrit dans le cadre de la convention nationale pluriannuelle multipartite d'objectifs et de moyens pour l'emploi des travailleurs handicapés et de la convention d'objectifs et de gestion MSA 2016-2020.

En 2014, 3 876 inaptitudes ont été prononcées par les médecins du travail MSA¹. 95% des déclarations d'inaptitude se soldent par un licenciement, tous régimes confondus².

¹source : rapport d'activité CCMSA, 2014 ²source : rapport Issindou, mai 2015

OBJECTIF

La MSA renforce son dispositif de prévention de la désinsertion professionnelle et mobilise son réseau afin de maintenir en emploi les travailleurs agricoles ayant un problème de santé complexe pouvant impacter leur activité professionnelle.

DESCRIPTION

- Pour répondre à cet enjeu, les MSA généralisent la création de cellules pluridisciplinaires de maintien en emploi qui vont mettre en œuvre les actions du pack d'orientation MSA.
- Un référent « maintien en emploi MSA » assure l'accompagnement personnalisé et renforcé de l'assuré agricole et la bonne gestion de la cellule.

LA CELLULE PLURIDISCIPLINAIRE DE MAINTIEN EN EMPLOI MSA :

Instance interne de coordination et d'accompagnement MSA composée à minima du médecin du travail, du médecin-conseil et du travailleur social MSA, mais aussi d'autres collaborateurs de la caisse et des intervenants extérieurs au maintien en emploi.

4 missions principales dans le cadre du « parcours maintien en emploi MSA » :

- 1) détecter et signaler de façon précoce les situations dans lesquelles un travailleur agricole présente un problème de santé qui pourra impacter son parcours professionnel
- 2) initier une démarche de coordination de maintien en emploi afin d'identifier les actions les plus adaptées à l'état de santé du travailleur
- 3) mettre en œuvre l'action identifiée et suivre le travailleur tout au long de la mesure
- 4) évaluer l'action.

LE PACK D'ORIENTATION MSA :

Il est utilisé lors de la coordination de maintien en emploi et est constitué de différentes actions, notamment :

- la mise en œuvre d'actions de remobilisation précoce telles que la Prestation Spécifique d'Orientation Professionnelle (PSOP)
- la mise en place d'un Contrat de Rééducation Professionnelle en Entreprise (CPRE)
- la réalisation de la visite de pré-reprise, levier à actionner pour détecter de manière précoce un éventuel problème de santé et favoriser les échanges notamment avec l'employeur
- l'aide à l'aménagement du poste de travail ou du reclassement professionnel
- la mise en place du temps partiel thérapeutique
- la mise en œuvre de prestations extralégales : aides à domicile, aide à l'habitat...
- le recours à des actions locales qui peuvent être individuelles ou collectives selon les besoins repérés par la cellule.

Le parcours maintien en emploi MSA



CONCLUSION

- Dans le respect des droits de l'assuré, la MSA, en constante vigilance, mobilise ses équipes afin de s'assurer que les actions de maintien en emploi proposées au travailleur agricole en difficulté soient les plus adaptées possibles à ses besoins et ses capacités physiques.
- La synergie des acteurs, l'accompagnement personnalisé de l'assuré et la sensibilisation de l'employeur à cette question sont des clefs supplémentaires pour atteindre cet objectif de maintien en emploi car des salariés en bonne santé, c'est une entreprise en bonne santé.